

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 Septembre 2008

L'an deux mil huit et le seize Septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de VILLAUDRIC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul VASSAL, Maire.

Présents : Fabienne AMADIS, Jacques BENAÏOUN, Henri BROUSSE, Danielle COUREAU-FLOUS, André ESCORBIAC, Didier GARRIGUES, Louis JAYLES, Pascal LUGAN, Philippe MANNEVILLE, Isabelle MARENGO, Monique MONTSERRATE, Jacques PINELLI, Jean-François ROUCH, Ghislaine TEULIER, Jean-Paul VASSAL

Mme MONTSERRATE Monique a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance par la lecture du Compte Rendu de la séance précédente qui mis aux voix est adopté à l'unanimité

➤ **Choix du coordinateur SPS et Contrôle technique pour la construction Cantine/CLAE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour réaliser la construction Cantine / CLAE il été nécessaire de choisir un coordinateur SPS et un prestataire pour le contrôle technique. Après consultation, Monsieur le Maire propose de retenir :

la Sté NORISKO
Immeuble Aurélien
29, Avenue JF Champollion
BP 43797
31037 TOULOUSE Cedex 1

Pour le Contrôle Technique avec un montant de 8 202.00 € HT.T soit 9 809.59 TTC

Pour la mission SPS avec un montant de 5 262.50 € HT soit 6 293.95 € TTC

Après en avoir délibéré le Conseil :

- ⇒ Accepte et entérine la proposition de son Président
- ⇒ Dit que la dépense est prévue au budget 2008
- ⇒ Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la conclusion de ces contrats.

➤ **Choix du géotechnicien – ZAC de Gourdis**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour poursuivre la réalisation de la ZAC de GOURDIS il été nécessaire de procéder à une étude géotechnique et d'en choisir le prestataire. Après consultation, Monsieur le Maire propose de retenir :

Bureau d'études Sols et Eaux
En Gélis
Lacroisille
81470 CUQ TOULZA

Pour un montant de 12 143.65 € HT soit 14 523.81 € TTC

Après en avoir délibéré le Conseil :

- ⇒ Accepte et entérine la proposition de son Président
- ⇒ Dit que la dépense est prévue au budget 2008
- ⇒ Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la conclusion de ces contrats.

➤ Programme Assainissement 2008 - demande d'attribution de subvention

Le Maire informe le Conseil que la Commune a été retenue par le Conseil Général pour le programme Assainissement 2008 (1ère Tranche) pour un montant de 8 000 € H.T de travaux.

Cette inscription permet d'assurer les travaux suivants :

- Antenne réseau assainissement sous le CD n° 29 (Intersection RD29/RD63).

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

. Subvention (30%) sur montant des travaux (34 700.00 €)	8 000.00 €
. Part de la collectivité y compris honoraires et dépenses accessoires (emprunt ou autofinancement)	26 700.00 €
	<hr/>
TOTAL H.T.	34 700.00 €
T.V.A. 19.60 %	6 801.20 €
	<hr/>
TOTAL	41 501.20 €

L'avance de la T.V.A. sera couverte par emprunt ou autofinancement.

Par ailleurs, la collectivité sollicitera le Conseil Général pour abonder l'aide précitée par une subvention servie en annuités au taux de 30 % sur la dépense subventionnable après réalisation des travaux et en fonction de l'emprunt contracté.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, l'Assemblée :

- APPROUVE le programme de travaux proposé par Monsieur le Maire ;
- APPROUVE le plan de financement ;
- SOLLICITE du Département de la Haute-Garonne l'attribution d'une subvention en capital de **8 000 €** avec subvention complémentaire en annuités ;
- S'ENGAGE
 - à inscrire chaque année, sur son budget, les ressources nécessaires au maintien en bon état de fonctionnement des installations ainsi subventionnées,
 - à présenter courant de l'année 2008 un dossier de demande d'attribution de subvention en cohérence avec le dossier de demande d'inscription,
 - à terminer l'opération et à solder la subvention obtenue avant le 31 décembre 2011.

➤ ASSAINISSEMENT - PROGRAMME DEPARTEMENTAL 2009

Monsieur le Maire ouvre la séance et informe l'assemblée d'une inscription de **169 500 € H.T.** au profit de la collectivité sur le programme d'assainissement 2009.

Cette inscription permettra d'assurer la réalisation de travaux suivants :

◆ Réseau Eaux usées Route de Bouloc.

Le montant de l'opération se décompose de la façon suivante :

- montant des travaux		161 425 €
- somme à valoir pour imprévus, divers et honoraires		<u>8 075 €</u>
TOTAL H.T.	169 500 €	
	T.V.A. 19.6%	<u>33 222 €</u>
	TOTAL T.T.C.	202 722 €

Le plan de financement serait établi ainsi qu'il suit :

- Subvention départementale (30 % du montant H.T.)		50 850 €
- Part de la collectivité		<u>118 650 €</u>
	TOTAL H.T.	169 500 €

L'avance de la T.V.A. sera couverte par emprunt ou autofinancement.

Par ailleurs la collectivité sollicitera le Conseil Général pour abonder l'aide précitée par une subvention complémentaire servie en annuités au taux maximum de 18 % sur la dépense subventionnable après réalisation des travaux et en fonction de l'emprunt contracté.

De même, l'Agence de l'eau viendra compléter le plan de financement ci-dessus.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, l'assemblée

- APPROUVE le programme de travaux proposé par Monsieur le Maire
- APPROUVE le plan de financement ;
- SOLLICITE du Département de la Haute-Garonne une subvention en capital de **50 850 €** ;
- SOLLICITE de la part de l'Agence de l'Eau ADOUR GARONNE une aide financière complémentaire ;
- S'ENGAGE à inscrire chaque année, sur son budget, les ressources nécessaires au maintien en bon état de fonctionnement des installations ainsi subventionnées.

➤ habilitation du maire pour signer les arrêtés déléguant sa signature au SI à la Carte de Fronton

Le Maire informe le Conseil que suite à la création du service urbanisme au sein du Syndicat à la carte de Fronton il y a lieu de l'habiliter à signer l'arrêté déléguant sa signature aux agents chargés de l'instruction des dossiers d'autorisation d'occupation du sol.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- ⇒ Autorise le Maire à signer l'arrêté déléguant sa signature aux agents du syndicat intercommunal à la carte de Fronton chargés de l'instruction des dossiers d'autorisation d'occupation du sol

➤ **Extension du périmètre du Syndicat Intercommunal de Transport des Personnes Agées**

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que la commune de « CANENS » a fait part au Syndicat Intercommunal de Transport des Personnes Agées de son souhait d'y adhérer.

En vertu de l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que le Conseil Municipal de chaque Commune membre se prononce sur l'admission de ces Communes au sein du SITPA.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer favorablement sur l'adhésion de ces Communes au Syndicat Intercommunal de Transport des Personnes Agées et d'accepter l'extension concomitante du périmètre du SITPA.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur cette proposition.

➤ **Montant redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz**

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la Commune par les ouvrages de transport et de distribution de gaz a été actualisé par décret du 25/04/2007.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2007-606 du 25/04/2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales. Il propose au Conseil de :

- ⇒ fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par application taux de 0.035 €/mètre (par rapport au plafond de 0.035 €/mètre) de canalisation de distribution prévu par décret visé ci-dessus et sur la base des éléments de calcul suivants :
Montant de la redevance PR = (taux x L) + 100 €
Où L représente la longueur des canalisations de distribution de gaz implantées sur le domaine public communal soit L = 900 mètres.
- ⇒ Revaloriser ce montant chaque année par :
 - (*éventuellement*) une modification du taux appliqué par rapport au plafond prévu au décret visé ci-dessus, (décision législative)
 - la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communale,
 - l'application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil :

- ⇒ Adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz

**➤ PRESTATIONS FUNERAIRES – Complément de prestation
- modification des tarifs**

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs des prestations du service des pompes funèbres de la commune de Villaudric (habilité sous le n°9731173) n'ont pas été révisés depuis le 1^{er} janvier 2003 .

Il conviendrait d'actualiser les tarifs comme suit :

PRESTATIONS	TARIF H.T.	TARIF T.T.C.
Réduction de corps	125.41 €	150.00 €
Creusement de tombe	275.92 €	330.00 €
Ouverture et fermeture caveau	125.41 €	150.00 €
Création étage	41.81 €	50.00 €
Mise en bière	41.81 €	50.00 €
Mise au dépositoire	66.89 €	80.00 €
Frais de personnel	25.08 € / h	30.00 €/ h
Nettoyage et entretien caveau	167.23 €/intervention	200.00 €/intervention

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord sur les tarifs qui seront appliqués à compter du 01/10/2008.

⇒ **Budget Commune – Virement de crédit n°2**

Désignation	Diminut° s/ Crédits ouverts	Augmentat° s/ crédits ouverts
D2158 : Autres matériels&Outillage		12 000.00 €
TOTAL D 040 : Op d'ordre entre section		12 000.00 €
D215 Instal. Mat. Outil. Techniques	12 000.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	12 000.00 €	

⇒ **Budget CCAS – Virement de crédit n°2**

Désignation	Diminut° s/ Crédits ouverts	Augmentat° s/ crédits ouverts
D6561 : Secours d'urgence		270.00 €
TOTAL D 65:Autres charges gestion courante		270.00 €
D6713 : Secours et Dots	270.00 €	
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	270.00 €	

➤ Motion pour La Poste – Service Public

M. le Maire attire l'attention du Conseil municipal sur le projet de privatisation de La Poste et ses conséquences sur le service public postal et sur la commune.

Le service public de La Poste se dégrade depuis plusieurs années sous la pression des impératifs de rentabilité qui amènent à des réductions de personnel, des fermetures de bureaux ou bien des

réductions de leurs horaires d'ouverture dans les petites villes en particulier, ainsi que notre commune a pu en faire l'expérience.

Une privatisation de La Poste par une ouverture de son capital entraînerait à nouveau, au nom de la rentabilité, des suppressions d'emploi, des réductions d'ouverture, des augmentations de tarif, voire la fin du tarif unique du timbre, donc un nouveau recul de la qualité du service public rendu à nos concitoyens.

Le Conseil municipal de Villaudric, attaché à la qualité et à la pérennité du service public postal pour nos concitoyens, demande au gouvernement de ne pas accepter le projet de privatisation de La Poste et bien au contraire d'assurer à La Poste les moyens d'accomplir sa mission de service public.

➤ **Motion fichier EDVIGE**

M. le Maire expose au Conseil municipal la constitution par décret au cours de l'été du fichier EDVIGE, énorme base de données permettant de ficher « toute personne ayant sollicité, exercé ou exerçant un mandat politique, syndical, ou économique ou qui joue un rôle institutionnel, économique, social ou religieux significatif. »

Ce fichier vise en outre les mineurs dès 13 ans et peut enregistrer des données privées notamment le comportement, les fréquentations, les orientations politiques ou religieuses, la vie sexuelle, la santé. Plus largement tout individu « susceptible de troubler l'ordre public » peut se retrouver dans ce fichier.

A partir de quelle logique étrange peut-on assimiler dans une même base de données des responsables élus, associatifs, syndicaux, économiques avec des personnes pouvant troubler l'ordre public ? Qui appréciera ce trouble éventuel ?

La collecte de données privées sur les personnes, y compris leur entourage, le fichage des mineurs sont tout aussi inquiétants.

Le nombre de personnes visées, l'ampleur des données collectées, font de ce fichier un outil dangereux pour les libertés publiques.

C'est pourquoi le Conseil municipal de Villaudric demande au gouvernement de renoncer à la mise en œuvre du fichier EDVIGE.

➤ **Questions Diverses**

⇒ Le Maire présente la note de l'inspection d'académie relative au Droit d'accueil des enfants durant les jours de grève des enseignants

⇒ Point sur le dossier ZAC Gourdis

⇒ Projet Cantine/CLAE demande avis sur choix d'implantation

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 30.